



SOLDE DE POINTS PERMIS DE CONDUIRE

Par **MUSICALL**, le **07/07/2016** à **16:27**

Bonjour

Je viens de recevoir mon solde de points par courrier A/R qui est au nombre de 6 et j'avoue que je ne comprends pas très bien :

12 points en 2014 sauf erreur de ma part

-09/2014 excès de vitesse > 20 km/h classe 4 donc 2 points, amende payée en octobre après contestation refusée

- 04/2014 excès de vitesse - 04/2014 (fameux radar de Langeais aller et retour) excès de vitesse >20km/h donc classe 4 donc 2 points mais cette fois requête en exonération car c'était ma femme au volant (carte grise aux 2 noms), requête acceptée car reçu en mai même amende au nom de ma femme, payée en juin

- 06/2016 excès de vitesse J'ai lu que le retrait de points partait du moment où les amendes sont effectivement payées.

M'aurait-on compter les 2 points de requête pour mon épouse ?

Où peut-on avoir l'historique des amendes et des points retirés ?

Merci de votre aide, cordialement

L **LE XXXXX** anonymisation

Par **le semaphore**, le **07/07/2016** à **19:02**

[citation]09/2014 excès de vitesse > 20 km/h classe 4 donc 2 points, amende payée en octobre après contestation refusée

- 04/2014 excès de vitesse [/citation]

Bonjour veuillez contrôler les dates incohérentes 04 est avant 09 pour la même année .

Vous et séparément votre épouse demandez vos points

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Transports/Infractions-aux-regles-de-securite-routiere/Permis-a-points/Permis-de-conduire-connaître-le-nombre-de-points-restant>

<http://telepointspervis.fr/solde-points-permis/>

Vous et votre épouse demandez un RII(relevé integral des infractions) en Préfecture

Par **aleas**, le **07/07/2016** à **23:13**

Bonsoir,

@musicall a écrit : 12 points en 2014 sauf erreur de ma aprt.

Comment voulez vous avoir un raisonnement cohérent si vous n'êtes pas sûr de votre compte point au départ avant d'effectuer le décompte.

En décembre vous aurez 7 points s'il n'y a pas d'autre infraction de réglée.

Par **MUSICALL**, le **08/07/2016** à **11:18**

09/2014 puis 04/2016, mes excuses pour cette erreur

Pour le "raisonnement cohérent", un brin condescendant, avouez que le suivi du permis à points n'est pas aisé et je ne pense pas être le seul à être perdu dès lors qu'il y a plusieurs infractions.

Par **aleas**, le **08/07/2016** à **13:07**

Bonjour,

Dans ce cas là, consultez votre solde points sur télépoints, ou allez en préfecture chercher votre relevé intégral ou alors, demandez le par courrier, ainsi vous partirez, sans condescendre, sur une base solide pour débattre de votre situation

Par **MUSICALL**, le **08/07/2016** à **15:33**

Ok merci, c'est ce que je vais faire